

**Conférence de presse de M^{gr} Bertrand Blanchet
Archevêque de Rimouski**

**Réaménagements du secteur pastoral de Rimouski
Archevêché de Rimouski, le mercredi 25 avril à 10 h**

Mesdames,
Messieurs,

merci de votre présence à cette conférence de presse qui a pour objectif de faire le point sur les réaménagements du secteur pastoral de Rimouski. Mais avant de présenter les principaux éléments de ces réaménagements, permettez-moi de rappeler l'horizon dans lequel ils se situent.

1. Quelques rappels

1.1. Notre Chantier diocésain

Le 10 février 2003, je proposais quatre orientations pastorales qui résultaient de notre Chantier diocésain, lancé officiellement le 29 septembre 2001 :

- puiser sans cesse aux sources de notre vie chrétienne (Parole de Dieu, prière et sacrements);
- aider les baptisés de notre Église à faire croître leur foi et à la transmettre (services de formation adaptés à tout âge, catéchèse continue des jeunes en dehors de l'école);
- revitaliser nos communautés chrétiennes en les aidant à devenir davantage responsables d'elles-mêmes (une personne différente est affectée à chacun des trois volets de la communauté, éclosion de petites cellules de vie chrétienne...);
- faire de notre Église diocésaine, une Église toute entière servante (services en faveur de la justice et de la charité).

Ces orientations demeurent en vigueur.

1.2. Le Comité des réaménagements pastoraux de Rimouski

Ce comité, formé le 20 septembre 2004, a procédé à une analyse de la situation des paroisses de la ville de Rimouski, mené plusieurs consultations (d'octobre 2004 à novembre 2005), proposé plusieurs recommandations :

1.2.1. Des recommandations d'ordre pastoral :

Présence de service humain et spirituel, priorité à la famille, mise sur pied d'un carrefour des jeunes, pastorale concertée à l'échelle urbaine, équipe de ressourcement spirituel, etc.

1.2.2. Des recommandations d'ordre organisationnel :

- formation d'un seul secteur urbain animé par une même équipe pastorale (formée de 3 prêtres, de 4 agents ou agentes de pastorale et d'un adjoint administratif) pour assurer une animation pastorale unifiée;
- formation de 3 paroisses à même les 9 paroisses existantes;
- maintien de l'identité des 9 communautés chrétiennes actuelles; elles continueront d'être des entités de rassemblement et de prise de responsabilité;
- création d'un comité de transition qui facilitera les démarches administratives permettant de passer de 9 à 3 paroisses;
- invitation à chacune des 3 nouvelles paroisses à déterminer elle-même du sort des églises de son territoire.

2. Le travail du Comité de transition

Le Comité de transition, présidé par Guy Leclerc, a regroupé 2 personnes déléguées par chacune des assemblées de fabrique. Elles se sont réunies par unités correspondant à chacune des nouvelles paroisses.

Cette opération a révélé deux difficultés importantes :

- dans le cas d'une des paroisses en formation, on voyait mal comment assurer la concertation et la convivialité requises pour des activités pastorales communes;
- au moins l'une des paroisses aurait présenté assez rapidement des problèmes financiers majeurs.

C'est alors qu'a refait surface l'idée d'une seule paroisse. Le Comité sur les réaménagements pastoraux l'avait considérée mais sans la retenir. En effet, les personnes consultées estimaient qu'il serait difficile d'y assurer une représentation appropriée à l'assemblée de fabrique (9 communautés chrétiennes à représenter par 6 marguilliers), que les responsabilités de cette seule assemblée de fabrique seraient lourdes et exigeantes, que les fidèles risqueraient de se sentir perdus dans une unité aussi large et populeuse.

J'ai voulu profiter d'une visite pastorale étalée sur trois fins de semaine pour entendre les fidèles sur ce sujet. Une assemblée de fidèles a été tenue dans chacune des communautés chrétiennes, à l'exception de celles de Pointe-au-Père, de Saint-Yves et de Sainte-Agnès qui ont été réunies pour des motifs de tempête. Dans l'ensemble, on n'a pas soulevé d'objection majeure à la création d'une seule paroisse. Certains ont estimé qu'une consultation plus approfondie sur le sujet serait bénéfique. D'autres ont évoqué le fait que l'étape de 3 paroisses serait probablement transitoire; procéder immédiatement éliminerait une autre période de flottement et d'incertitude.

3. Une seule paroisse

Tout considéré et après consultation de mes principaux collaborateurs, je prends la décision suivante :

Les 9 communautés chrétiennes qui constituent actuellement le secteur pastoral de Rimouski seront regroupées en une seule paroisse. Il y aura donc une seule assemblée de fabrique, tout comme il existe présentement une seule équipe pastorale; ce qui facilitera la coordination de leurs activités respectives.

Après dissolution de leurs assemblées de fabrique, huit des neuf paroisses seront annexées à la paroisse actuelle de Saint-Germain, le nouveau territoire devenant celui de la nouvelle paroisse Saint-Germain¹.

Les bureaux de fabrique des paroisses actuelles seront regroupés en un seul centre administratif qui sera situé au presbytère Saint-Germain, lieu actuel de travail de l'équipe pastorale.

La propriété des cimetières (autres que celui de la Corporation du cimetière de Rimouski) sera transférée à la nouvelle fabrique qui verra à acquitter toutes les obligations contractées envers des personnes vivantes ou défuntés.

4. Six églises

D'après les consultations, l'on estime quasi à l'unanimité que nous disposons d'un trop grand nombre d'églises pour les besoins pastoraux actuels et pour les moyens financiers des fabriques. Mais chacune des communautés actuelles – et cela est plus que compréhensible – souhaite conserver son église. Il était prévu que chacune des 3 paroisses éventuelles détermine elle-même la ou les églises qu'elle choisissait de ne plus conserver pour le culte. Or, on s'accorde généralement sur le fait qu'il sera très difficile, pour la nouvelle assemblée de fabrique, de procéder à ce choix. Il semble donc préférable que l'évêque en assume la responsabilité.

- pour des raisons de distance géographique, les églises de Sacré-Cœur et de Pointe-au-Père méritent d'être conservées, celle de Pointe-au-Père étant de surcroît un sanctuaire diocésain;
- il convient également de conserver la cathédrale, siège de l'archevêque, qui est également la plus ancienne de toutes;
- trois églises seront affectées à d'autres fins : celles de Saint-Yves, de Nazareth et de Sainte-Odile². Elles seront fermées au culte le 2 janvier 2008;

¹ Il a paru préférable de conserver le nom de la paroisse mère, afin de faciliter les références géographiques, historiques et généalogiques.

- des partenariats pourraient être réalisés avantageusement avec des individus ou des institutions pour l'usage des églises encore affectées au culte ou d'autres immeubles appartenant à la nouvelle fabrique (sous-sol d'église, salles de rencontres, etc.)

5. Six ou neuf communautés chrétiennes

Il a semblé que l'identité d'une communauté chrétienne sans lieu de culte propre serait plus difficile à maintenir. À cet égard, on pourrait considérer deux hypothèses :

- 5.1. Certaines communautés chrétiennes ont déjà, entre elles, une expérience de partage d'activités pastorales, par exemple pour la catéchèse continue et la préparation aux premiers sacrements. Elles pourraient en plus partager un même lieu de culte.

Ces communautés chrétiennes pourraient être regroupées pour en former une seule :

- celles de Nazareth et de Sacré-Cœur qui deviendraient
la communauté de Nazareth-Sacré-Cœur
- celles de Sainte-Agnès et de Saint-Yves qui deviendraient
la communauté de Sainte-Agnès-Saint-Yves
- celles de Sainte-Odile et de Saint-Robert qui deviendraient
la communauté de Sainte-Odile-Saint-Robert

On obtiendrait alors un total de six communautés ayant chacune leur lieu de culte. Chacune d'entre elles élirait alors un membre à la nouvelle assemblée de fabrique.

² Le choix des trois églises à être réaffectées à d'autres fins a été fait à partir de celui que, présumément, les 3 assemblées de fabrique auraient pu faire si elles avaient été mises sur pied. Entre les églises de Saint-Yves et de Sainte-Agnès, on peut penser qu'on aurait choisi de conserver celle de Sainte-Agnès. Puisque celles de Sacré-Cœur et de Saint-Germain sont conservées pour les raisons ci-haut mentionnées, c'est celle de Nazareth qui aurait été affectée à d'autres usages. Enfin, il est possible, sinon probable, qu'entre celles de Saint-Pie X, Saint-Robert et Sainte-Odile, on ait choisi de réaffecter celle de Sainte-Odile. (Ces projections ont sans doute un caractère subjectif mais elles paraissent plausibles.)

5.2. Les neuf communautés chrétiennes actuelles ne sont pas modifiées et gardent leur identité.

Dans ce cas, une formule sera trouvée pour assurer une représentation équitable des neuf communautés chrétiennes à l'assemblée de paroisse.

Les communautés chrétiennes seront consultées au cours de l'automne pour préciser laquelle des deux hypothèses leur convient davantage.

Quant à la nouvelle assemblée de fabrique, elle sera constituée pour le 1^{er} septembre 2007, au début de la prochaine année pastorale.

6. En résumé

En conséquence de ces décisions, le **secteur pastoral** de Rimouski sera constitué :

- d'une **paroisse** : le territoire, érigé canoniquement, sur lequel se retrouve la population catholique des 9 paroisses actuelles;
- d'une **équipe pastorale** : les personnes mandatées par l'évêque pour offrir les services pastoraux à cette population;
- d'une **fabrique** : une personne morale constituée en vertu de la loi civile et responsable de l'administration des biens de la paroisse;
- de 9 **communautés chrétiennes** (ou éventuellement 6, si la 1^{re} hypothèse considérée ci-haut était retenue) : des rassemblements de personnes à des fins d'activités pastorales;
- de 6 **églises** ou lieux de culte.

Conclusion

L'ensemble de ces propositions devrait permettre :

- de respecter au mieux les communautés chrétiennes déjà affectées par de nombreux changements. Une évaluation stricte des besoins de lieux de culte aurait pu conduire à réaffecter plus de trois églises. Il a paru préférable de s'en tenir à ce qui paraissait nécessaire dans les circonstances actuelles;
- d'assurer les moyens financiers requis pour l'ensemble des activités pastorales grâce :
 - ⇒ à la mise en commun de l'avoir de toutes les fabriques actuelles;
 - ⇒ à la fermeture de bureaux de fabrique;
 - ⇒ à une réorientation du personnel;
 - ⇒ à la vente de l'une ou l'autre des trois églises fermées au culte;
 - ⇒ à l'établissement de partenariat pour les églises et autres immeubles restants.

Comme on le devine bien, cette nouvelle organisation sera soumise périodiquement à une réévaluation. Celle-ci prendra d'abord en compte le dynamisme des communautés chrétiennes, tout spécialement les divers engagements qui s'y vivront, le taux de fréquentation des lieux de culte, les ressources financières disponibles, etc.

Tous comprendront aisément la déception, voire la peine des personnes qui sont profondément attachées à leur lieu de culte et qui doivent en accepter la réaffectation. À une église est souvent rattaché tout un pan de son histoire personnelle, familiale et communautaire. Toute existence humaine est confrontée, un jour ou l'autre, à des pertes et des deuils. Or l'expérience nous apprend qu'il est souvent possible de transformer des pertes en gains. Cette occasion nous est donnée présentement dans notre vie communautaire. J'invite les communautés chrétiennes de Rimouski à relever ce défi.

+ Bertrand Blanchet
Archevêque de Rimouski